

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de la Commune de CLAIRA, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, maire de CLAIRA, dûment convoqués le 8 avril 2021

Présent(s) : Marc PETIT- Nathalie DENIS- Jean PUGINIER- Joëlle ESTELA MÉTOIS - Guy WALCZAK- Marie-France ROFIDAL- Jean-Louis VINCIGUERRA- Isabelle LE MOUÉE- Alain BUFFET – Nadira M'ZOURI - Frédéric NICOLEAU - Marjorie GONZALES – Laurent CARTIGNY- Jennifer DUBECQ - Camille CAVERIBERE – Joël GIULIANI – Myriam POUILLAUDE – Manuel GOMEZ– Angélique SORLI -Alain QUINTO – Marie-Line GIRO – Michel BARBÉ - Fabienne LINOSSIER-
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Jean-Claude BAÑULS (Laurent CARTIGNY) - Nathalie BURIN (procuration Nathalie DENIS) - Jean-Marie NOGUER (procuration Marie-Line GIRO)- Stéphane BAÑULS (Michel BARBÉ)

Absent(s) non excusé(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de membres votants : 27

Le secrétariat est assuré par : Marjorie GONZALES

Début de séance : 18h40
Fin de séance : 20h38

D 2021/04/26

OBJET :
**DÉBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES**

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L.211-8 et L.243-6,

CONSIDERANT :

- Que la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie a procédé au contrôle de la gestion de la Ville pour les exercices 2014 et suivants,
- Qu'à l'issue de ce contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a transmis un rapport d'observations définitives à la Ville le 2 avril 2021,
- Que le rapport d'observations définitives, intégrant les réponses du Maire de CLAIRA a été communiqué à la Ville le 2 avril 2021,
- Que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- prend acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie transmises à la Ville le 2 avril 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Fait et délibéré le 15 avril 2021



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marc PETIT